

3679

Dakar, le 19 Mai 1995

*Le Coordonnateur National*

## COMPTE-RENDU DE REUNION

Le Vendredi 19 Mai 1995, à 9 heures, s'est tenue, dans la salle de conférence du Conseil d'Appui aux Organisations Non-Gouvernementales (Congad), la première réunion du Comité National de Sélection et de Gestion relatif au Programme Life (Fonds d'Appui aux Initiatives Locales pour l'Amélioration de l'Environnement Urbain).

La lettre d'invitation datée du 8 Mai 1995 et envoyée aux membres du Comité de Sélection et de Gestion avait pour objet, l'examen des requêtes de financement déposées par les partenaires (Communautés de base, Organisations Non-Gouvernementales, Communes), ainsi que le projet de manuel de procédures, par le Comité National de Sélection et de Gestion.

La lettre d'invitation précitée était accompagnée des documents suivants :

- 0 - Projet de manuel de procédures.
- 1 - Requête de financement présentée pour l'ONG Actions et Développement, Pikine.
- 2 - Requête de financement présentée pour la Commune de Kédougou, l'O.N.G.G.A.V.D. et l'Association des Jeunes Volontaires pour le Progrès de Kédougou.
- 3 - Requête de financement présentée par l'O.N.G. Rodale International, le Service d'Hygiène de Thiès et le Comité de Salubrité des Femmes de Cité Lamy, Diamaguène et Médina Fall, à Thiès, avec le soutien de la Commune.
- 4 - Requête de financement présentée par le Groupement d'Intérêt Economique de Hann Plage - Jeunesse et Développement avec l'Assistance de l'O.N.G. I.A.G.U.
- 5-6-7-8-9 - Requêtes de financement présentées par la Communauté Urbaine de Dakar avec l'appui des O.N.G. I.A.G.U. et ENDA.

L'ordre du jour proposé aux membres du Comité de Sélection et de Gestion était le suivant :

- a) - Election du bureau du Comité de Sélection et de Gestion du Programme Life.
- b) - Recueil des observations relatives au manuel de procédures.
- c) - Examen des requêtes de financement présentées par les Associations, les Organisations Non-Gouvernementales, les Communes et la Communauté Urbaine de Dalar, en vue de leur financement

Ont été invités à cette réunion les représentants des institutions suivantes :

**Représentants des Organisations Non-Gouvernementales (ONG)**

- 1 - Mme Hélène Rama NIANG, Oxfam America, Tél : 22-02-28
- 2 - Mr Abdou Salam FALL, E.E.D.S., Tél : 25-00-90
- 3 - Mr Malamine SAVANE, Secrétaire Général du Congad, Tél : 25-61-25 / 24-86-54

**Représentants de l'Association des Maires du Sénégal (A.M.S.)**

- 4 - Mr Mamadou Seyni MBENGUE, Maire de Khombole, Tél : 25-61-25 / 24-86-54
- 5 - Mr Balla Moussa DAFPE, Maire de Sédhiou, Tél : 35-38-10 / 32-05-39
- 6 - Mr Aly SALEH, Maire de Dahra, Tél : 22-88-66

**Représentants des Associations**

- 7 - Mr Mbaye DIEYE, Président du G.I.E. de Sam Sam II, Pikine, Tél : 22-56-71
- 8 - Mme Annette Mbaye DERNEVILLE, Directrice du Consortium de Communication (C.C.A.), Tél : 25-21-51
- 9 - Représentant du Conseil National de la Jeunesse (C.N.J.)

**Représentants des Ministères**

- 10 - Mr Mohamed SANGARE, Conseiller Technique, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Tél : 21-70-30
- 11 - Mr Aliou SARR, Direction de l'Environnement, Ministère de l'Environnement
- 12 - Mr Ousmane KA, Coordonnateur National des Projets et Programmes, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Tél : 22-56-71
- 13 - Mr Mamadou DIOUF, Directeur des Collectivités Locales, Ministère chargé de la Décentralisation, Ministère de l'Intérieur
- 14 - Mr Djibril DIAGNE, Conseiller Technique, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
- 15 - Mme Ndèye Coumba GUISSÉ DRAME, Chef du Bureau Quatenaire, (Direction de la Coopération Economique et Financière), Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

**Représentant de l'Université**

- 16 - Mr Oumar WONE, Professeur, Institut des Sciences de l'Environnement, Université de Dakar

**Représentant du Programme Life régional**

- 17 - Mr Mohamed SOUMARE, Coordonnateur Programme Régional Life, ENDA

**Représentants des Associations professionnelles**

- 18 - Mr Fodé SAKHO, Ingénieur, Association des Ingénieurs du Sénégal (A.I.S.), titulaire  
- Mr Oumar CISSE, Ingénieur, Communauté urbaine de Dakar (suppléant)

**Représentants des autres programmes du P.N.U.D. (Réseau Afrique 2000/GEF)**

- 19 - Mr Boubacar FALL, Coordonnateur des programmes Réseau Afrique 2000/GEF/P.N.U.D.
- 20 - Arona FALL, chargé de Programme, P.N.U.D.

**Représentant d'une Institution qui bénéficie d'une grande expérience dans le domaine de l'environnement urbain**

- 21 - Représentant de l'Agétip

Etaient présents à la réunion du 19 Mai 1995,

- 1 - Mr Mohamed SOUMARE, ENDA
- 2 - Mr Oumar WONE, Institut des Sciences de l'Environnement
- 3 - Mr Mbaye DIEYE, Président du GIE de Sam Sam II, IDEN/Thiaroye, Tél. 34-04-71
- 4 - Mr Ousmane KA, CN/BCT des Projets et Programmes/Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Tél. 22-56-71
- 5 - Mr Djibril DIAGNE, Conseiller Technique, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
- 6 - Mr Balla Moussa DAFPE, Maire de Sédhiou, représentant de l'Association des Maires du Sénégal
- 7 - Mr Mohamed SANGARE, Conseiller Technique, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Tél : 21-70-30
- 8 - Mr Arona FALL, chargé de Programme P.N.U.D., tél : 23-32-42
- 9 - Mr Oumar CISSE, Communauté Urbaine, Tél : 21-31-74
- 10 - Mr Boubacar FALL, Réseau Afrique 2000/GEF; Tél : 24-44-09
- 11 - Mr Malamine SAVANE, Secrétaire Général du Congad, Tél : 24-41-16
- 12 - Mr Mouhamadou Bachir GAYE, Coordonnateur du Programme Life
- 13 - Mme Annette Mbaye DERNEVILLE, Journaliste, Directrice du Consortium de Communication Audiovisuelle (C.C.A.), Tél : 25-21-51
- 14 - Mr Abdou Salam FALL, CE/Congad

Les absents excusés sont :

Messieurs : - Mamadou Seyni MBENGUE, Maire de Khombole  
- Aly SALEH, Maire de Dahra  
- Mamadou DIOUF, Directeur des Collectivités Locales  
- Fodé SAKHO, Association des Ingénieurs

Mesdames : - Hélène Rama NIANG, Congad  
- Ndèye Coumba Guissé DRAME, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Après concertation entre les membres du Comité de Sélection et de gestion sur la manière de bien travailler durant la première réunion du Comité de Sélection, les propositions suivantes ont été formulées et acceptées par tous.

- Mme Annette Mbaye DERNEVILLE, a été désignée pour assurer la présidence de la première réunion.
- La séance du 19 Mai 1995 sera consacrée, essentiellement, à l'examen du manuel de procédures et à l'élection du bureau du Comité de Sélection et de Gestion du Programme Life.
- Le report de l'examen des requêtes au Mercredi 14 Juin 1995 à 9 heures, au Congad.

Une fois officiellement installée, Mme Annette Mbaye DERNEVILLE, a commencé par remercier les membres du Comité qui lui ont fait l'honneur d'assurer la présidence de cette première réunion ; elle a cependant dit qu'elle ne souhaiterait pas être désignée comme présidente du Comité de Sélection et de gestion pour les prochaines réunions.

La raison avancée par Mme Annette Mbaye DERNEVILLE est qu'elle fait partie de beaucoup d'organisations, qu'elle aimerait seulement participer à ce comité en tant que membre. Sa demande a été acceptée.

Puis, la parole a été donnée au Coordonnateur du Programme Life qui a brièvement exposé l'objectif du Programme Life et expliqué ce que l'on attendait des membres du Comité de Sélection et de gestion pour cette première réunion, étant entendu que des documents ont été envoyés à chacun des membres.

S'il est permis de résumer les interventions, on peut dire qu'elles ont été portées essentiellement sur les points suivants :

1/ - Le souhait de voir élargir la liste des institutions qui seront en relation avec le Fonds d'Appui aux Initiatives Locales pour l'Environnement Urbain (F.I.L.E.U.) ; ex. : Ministère du Développement Industriel et de l'Artisanat.

2/ - Le souhait de voir la composition du Comité de Sélection et de gestion élargi à d'autres institutions : ex. : Ministère du Développement Industriel et de l'Artisanat, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère de l'Hydraulique.

3/ - La création d'un Comité Scientifique et Technique qui sera chargé de donner des orientations, suggestions et des conseils au Comité de Sélection et de gestion du Programme Life.

4/ - Mieux préciser le rôle du Comité de Sélection et de gestion ainsi que son fonctionnement.

5/ - Périodicité des réunions.

6/ - La participation financière des acteurs est-elle obligatoire ; si oui, à quel pourcentage elle doit se situer par rapport au coût total du projet présenté ?

7/ - Préciser la rubrique « Plan proposé pour le financement du Programme Life au demandeur (partenaire).

8/ - Est-il nécessaire, pour le demandeur, d'ouvrir un compte bancaire.

9/ - L'évaluation des projets (appréciation qualitative, ou quantitative) ; il faudra préciser s'il s'agit d'une appréciation positive ou négative, ou d'une appréciation quantitative en donnant des notes en fonction du respect des critères de sélection par les présentateurs de requêtes.

10/ - Préciser ce que l'on entend par le coût du projet doit être inférieur à 25 millions de F.CFA. Est-ce qu'un projet qui s'étale sur 2 à 3 ans doit pouvoir bénéficier, en fonction bien sûr d'un accord sur la qualité de la requête, d'un financement inférieur ou égal à 25 millions chaque année. ou bien les 25 millions doivent-ils être répartis sur la durée d'existence du projet (2 à 3 ans) ?

11/ - Préciser ce que l'on entend par « la part de la main d'oeuvre dans le coût total du projet doit être appréciable (entre 25 et 30 % du coût total du projet) ».

12/ Quelle est la nature des fonds qui seront donnés par le Programme Life (subvention ou fonds remboursables) aux partenaires.

13/ meilleure implication des Universités et des Instituts de recherche dans le Programme Life, notamment en leur offrant la possibilité de présenter une requête de financement au Programme Life.

14/ - Pourquoi l'intitulé suivant : Comité de Sélection et de Gestion du Programme Life.

15/ - Dans quels délais les requêtes qui ont été complétées ou reformulées en tenant compte des avis du comité pourront, à nouveau, être soumises au Comité pour réexamen.

16/ - Pourquoi dans le manuel 11 critères ont été présentés alors qu'il y a 15 sur la grille d'évaluation.

17/ - Intervention accrue (Décentralisation) du Programme Life dans les villes de l'intérieur.

18/ - Nécessité de prévoir, dans le cadre d'une subvention accordée à un demandeur, une enveloppe financière pour lui permettre d'ouvrir un compte bancaire.

19/ - S'assurer de la prise en compte, dans le cadre de l'examen des requêtes, des mécanismes de durabilité et de répliquabilité des projets, des activités génératrices de revenus, de la mise en place de fonds roulants, etc.

20/ - Systémiser le partenariat dans l'élaboration des requêtes, notamment par la signature de protocoles.

21/ - Mise en place de mécanismes logistiques et financiers pour permettre aux membres du Comité de Sélection et de Gestion et au Coordonnateur de compléter l'identification des projets soumis par les partenaires (Communes, O.N.G., Associations), et d'assurer un suivi régulier de l'exécution des projets sur le terrain (sur l'ensemble des Communes du Sénégal).

22/ - Permettre là où il n'y a pas d'Organisation Non-Gouvernementale, le partenariat entre une association, une municipalité et l'Administration.

23/ - Mettre en place un sous-comité pour affiner les procédures de fonctionnement du Comité de Sélection et de Gestion.

24/ - Reconnaître le rôle de coordination, par le Maire, dans sa Commune, des initiatives locales qui s'y déroulent.

25/ - Expliquer pourquoi l'Agetip et l'Association des Ingénieurs doivent faire partie du Comité de Sélection et de Gestion.

26/ - Procéder à la sélection des requêtes en deux étapes (présélection et sélection) pour s'assurer que les propositions de projets sont réellement et effectivement faisables sur le plan technique, social, économique et institutionnel. Ce qui nécessite d'organiser une visite sur le terrain, en présence du demandeur de financement, avant la sélection définitive du projet.

Le réponses qui vont être données aux questions posées ci-dessus proviennent du Coordinateur et des membres du Comité de Sélection.

\* 1-2/ - En ce qui concerne les deux premiers points, à savoir l'élargissement des institutions qui doivent être en relation avec le Fonds d'Appui aux Initiatives Locales et l'élargissement du Comité de Sélection et de gestion à d'autres institutions, en fonction de la nature des requêtes reçues, un consensus favorable a été noté au niveau du Comité de Sélection et de Gestion des projets.

\* 3/ - Pour ce qui est de la nécessité de la création d'un Comité Consultatif Scientifique et Technique, les avis sont partagés.

\* 4/ - S'agissant de la suggestion qui consiste à mieux préciser le rôle et le fonctionnement du Comité de Sélection et de gestion, un sous-comité composé du Coordonnateur, du Représentant du P.N.U.D. et du Réseau Afrique 2000/GEF a été désigné pour faire des propositions.

\* 5/ - En ce qui concerne la périodicité des réunions du Comité National de Sélection et de Gestion, le Coordonnateur propose une réunion par trimestre.  
Il appartient au Comité de Sélection et de Gestion de se prononcer sur cette question.

\* 6/ - Pour ce qui est de la participation financière des partenaires, le Coordonnateur a dit que dans les documents fournis par le P.N.U.D., il est seulement indiqué que la participation financière ou en nature du demandeur est exigée. Cependant, il serait opportun, compte tenu des nouvelles orientations suite à la réunion du Caire, d'exiger une participation financière symbolique du demandeur.

Pour le Coordonnateur du Réseau Afrique 2000/GEF, la participation financière du demandeur est nécessaire et exigée, dans le cadre des projets financés par son programme.

\* 7/ - S'agissant de la rubrique Plan proposé pour le financement du Programme Life, le Coordonnateur a expliqué que c'est généralement une avance qui est d'abord donnée au demandeur dont la requête a été approuvée par le Comité de Sélection et de Gestion des Projets.

C'est après vérification de la bonne utilisation des fonds donnés au demandeur par le Comité de Sélection et le Coordonnateur en se rendant sur le terrain, que le Comité pourra décider de la libération des tranches suivantes.

\* 8/ - Quant à l'ouverture d'un compte bancaire, elle est exigée par le P.N.U.D.

Une proposition a été faite au niveau du Comité de Sélection et de gestion, afin que le P.N.U.D. permette, à ceux qui ne disposent pas de compte bancaire, qu'une partie de la subvention accordée serve à couvrir les frais relatifs à l'ouverture d'un compte bancaire.

Les Communes qui actuellement ne sont pas autorisées à ouvrir un compte bancaire, pour bénéficier d'une subvention pareille, réfléchiront sur les mécanismes qui leur permettront d'accueillir la subvention accordée.

\* 9/ - En ce qui concerne l'évaluation des requêtes, le Coordonnateur a rappelé qu'il a proposé, dans le manuel de procédure, que l'on apprécie les projets qualitativement (positivement ou négativement) et quantitativement (en donnant des notes aux requêtes en fonction du respect des critères de sélection).

Il appartient donc au Comité de Sélection et de gestion de se prononcer définitivement sur cette question.

En tous les cas, il apparaît, suite au séminaire du Caire, que les bailleurs de fonds et les responsables du programme au niveau de New York insistent beaucoup sur la transparence des procédures de sélection.

\* 10/ - A la question qu'est-ce-que l'on entend par le coût du projet doit être inférieur à 25 millions de F. CFA, le Coordonnateur a rappelé que le montant a été fixé par le P.N.U.D. (New-York). Au delà de ce montant, la requête doit être transmise à New York pour décision définitive.

Dans sa compréhension, mais ceci reste à être vérifié au niveau de New York, si le montant est inférieur à 25 millions et que le projet s'étale sur 2 ans, par exemple, il doit être possible d'étaler

le montant maximal de la requête sur 2 ans, à condition seulement de vérifier qu'il y a une provision financière suffisante pour couvrir les 2 ans.

Pour le Coordinateur du Réseau Afrique 2000, il faut plutôt partir de la durée du projet (2 ou 3 ans) et veiller à ce que le coût du projet sur 2 ou 3 ans ne dépasse pas les 25 millions de F.CFA.

\* 11/ - S'agissant du critère « la part de la main d'oeuvre dans le coût total du projet doit être appréciable (entre 25 et 30 % du coût total du projet), le Coordonnateur a rappelé que le pourcentage est indicatif.

Ce critère a été retenu par la Consultation Nationale afin de veiller à ce qu'à travers le financement des petits projets d'environnement urbain, une lutte soit menée contre la pauvreté urbaine en fournissant des emplois qui ne demandent pas une grande qualification aux communautés de base bénéficiaires du projet.

\* 12/ - En ce qui concerne la nature du fonds, il faut dire qu'il s'agit d'une subvention.

Cependant, tous les mécanismes qui sont mis en place pour assurer la répliquabilité ou la durabilité du projet sont les bienvenus et seront positivement appréciés.

\* 13/ - Meilleure implication des Universités et Instituts de recherche.

Pour le Coordonnateur, le fait qu'il y ait un Professeur d'Université dans le Comité de Sélection et de Gestion montre que l'Université et les Instituts de recherche ne sont pas oubliés. Par ailleurs, dans le guide donné aux partenaires, il leur est demandé : s'ils sollicitent d'autres formes d'appui auprès du Programme Life, à savoir :

- Consultant (spécialité)
- Autre assistance technique (spécialité)
- Formation (spécialité)

et d'intégrer le coût de cette prestation dans la requête. Par ailleurs, il est également demandé aux partenaires dans le cadre de la nature de l'activité qu'ils vont réaliser, s'ils veulent appuyer la recherche, la collecte de données et ou la préparation d'inventaires. Ce besoin peut être chiffré et pris en compte dans le cadre d'une requête présentée par un partenaire.

Pour le Coordonnateur, il est ouvert à une présentation de requête de la part d'une institution de recherche, à condition seulement que le Comité de Sélection et de Gestion accepte le principe.

Pour certains membres du Comité de Sélection, l'Université et les Instituts de Recherches doivent se rapprocher des partenaires et élaborer en commun une requête, qui prendra en compte, les objectifs du partenaire et de l'institution spécialisée.

\* 14/ - S'agissant de la question pourquoi le titre Comité de Sélection et de Gestion, le Coordonnateur a dit que dans son entendement, le rôle du Comité de Sélection ne doit pas seulement s'arrêter à sélectionner des projets. A son avis, la gestion n'est pas seulement financière, il y a une gestion technique du projet (suivi et évaluation technique) et certains membres du Comité de Sélection seront invités à accompagner le Coordonnateur dans les différentes régions du Sénégal pour s'enquérir de l'état d'avancement des projets, ou aider à compléter l'identification de proposition des projets formulée par un demandeur.

\* 15/ - En ce qui concerne les délais relatifs au dépôt des requêtes qui ont été complétées ou reformulées en tenant compte des avis du Comité de Sélection, il n'a pas été enregistré des

réactions de la part des membres du Comité de Sélection et de Gestion. Donc, le Coordonnateur estime que la réponse à cette question peut-être laissée à l'appréciation du demandeur.

\* 16/ - Pourquoi 11 critères dans le manuel, et 15 dans la grille d'évaluation des projets ?

En lisant les requêtes qui ont été reçues, le Coordonnateur s'est rendu compte qu'il y a un certain nombre de développements qui ont été faits sur les aspects suivants : stratégie, méthodologie d'approche, analyse financière, mise en place de mécanismes pour assurer la durabilité ou la répliquabilité des projets.

Ces aspects n'étant pas toujours clairement pris en compte dans les 11 premiers critères, le Coordonnateur a pensé qu'il fallait les porter à l'attention des membres du Comité de Sélection. Il leur appartient de dire si ces aspects doivent être pris en compte dans l'appréciation des requêtes.

A la suite du séminaire du Caire où de nouvelles orientations ont été données, il paraît opportun de prendre en compte les aspects précités.

\* 17/ - En ce qui concerne l'intervention accrue du Programme Life dans les villes de l'intérieur, le Coordonnateur a estimé que c'est son souhait. Il a invité, à la Consultation Nationale, pour le lancement du Programme Life au Sénégal (24 - 26 Novembre 1994) :

- 20 Maires du Sénégal.
- 20 Organisations Non-Gouvernementales qui interviennent sur l'ensemble du territoire national. L'O.N.G. qui a fait une requête avec le Maire de Kédougou était présente à la Consultation Nationale.
- 20 Associations dont plus de la moitié devaient venir de l'intérieur du Sénégal.

A la Consultation Nationale, il y a eu des représentants d'associations des régions les plus périphériques du Sénégal, notamment Ziguinchor, Tambacounda, Saint-Louis, Kaolack, Fatick, etc.

Des documents (guide pour l'élaboration des projets, secteurs d'intervention du Programme Life, critères de sélection) ont été remis aux Maires, O.N.G. et associations des différentes régions du Sénégal.

Le problème qui se pose est le suivant : Il y a des disparités au niveau des moyens humains, logistiques entre les communes, les Organisations Non-Gouvernementales et les associations qui fonctionnent à l'échelle du pays. Ceci peut être vérifié au niveau des requêtes présentées et l'U.S.A.I.D. qui vient de lancer un nouveau programme (Mai 1995) arrive aux mêmes conclusions.

La situation actuelle est que certaines communes, Organisations Non-Gouvernementales et associations ont des capacités institutionnelles ou d'alliance avec des partenaires plus grandes que d'autres et donc ont la possibilité de réagir plus vigoureusement pour présenter une requête.

Le Comité de Sélection et de Gestion doit réfléchir à cette situation et proposer des recommandations pour aider les communes, les O.N.G. et les associations qui ont des difficultés pour élaborer des requêtes et assurer l'exécution et le suivi.

Pour ma part, j'ai demandé aux responsables du Programme Life de New York qui étaient présents au Caire d'accepter que l'on utilise des consultants pour aider les communes, O.N.G. et les associations qui ont des difficultés. Cette demande qui était contenue dans le projet de budget qui a été envoyé à New York depuis le mois de Février 1995 a été acceptée au Caire.

Dans le même projet de budget précité ont été prévus les frais de déplacement du Coordonnateur et des membres du Comité de sélection dans les régions. Cette demande également a été acceptée au Caire.

\* 18/ - Permettre, dans le cadre d'une subvention, de réserver une partie pour l'ouverture d'un compte bancaire. Si cela a été possible dans le cadre du Réseau Afrique 2000/GEF, il doit être possible de le faire dans le cadre du Programme Life.

\* 19/ - En ce qui concerne les mécanismes mis en place pour assurer la durabilité, la répliquabilité des projets et les fonds roulants, il sont essentiels pour la pérennité des actions.

\* 20/ - S'agissant de la systématisation du partenariat dans l'élaboration, l'exécution et le suivi des projets notamment par la signature de protocoles, le Coordonnateur a rappelé qu'il s'agit d'un des objectifs importants du Programme Life.

\* 21/ - Pour ce qui est de la mise en place de mécanismes logistiques et financiers pour permettre aux membres du Comité de Sélection et de Gestion et au Coordonnateur de compléter, au besoin, l'identification des projets soumis par les partenaires (communes, O.N.G., associations) et d'assurer un suivi régulier de l'exécution des projets sur le terrain, le Coordonnateur rappelle que ces questions étaient contenues dans le budget de Février 1995 mais n'avaient pas encore reçu de réponse. Au Caire, un accord a été obtenu.

\* 22/ - Permettre, là où il n'y a pas d'O.N.G., le partenariat entre une association, une commune et l'Administration.

Le Coordonnateur n'y voit pas d'inconvénient.

\* 23/ - S'agissant de la mise en place d'un sous-comité pour affiner les procédures de fonctionnement du Comité de Sélection et de Gestion, un consensus a été dégagé. Messieurs Boubacar FALL, Arona FALL et Mouhamadou Bachir GAYE ont été désignés pour travailler dans ce sens.

\* 24/ - En ce qui concerne la reconnaissance du rôle de coordination dévolu au Maire, dans sa commune, des initiatives locales qui s'y déroulent, un consensus a été également dégagé.

\* 25/ - S'agissant de la question suivante : Pourquoi l'Agetip et l'Association des Ingénieurs dans le Comité de Sélection et de gestion, les réponses suivantes ont été données.

- L'Agetip : compte tenu de son expérience dans le domaine de l'environnement urbain, de ses relations avec plusieurs bailleurs de fonds, de sa participation active au niveau du comité préparatoire et lors de la Consultation Nationale sur le Programme Life, il est souhaitable que l'Agetip soit représenté au niveau du Comité de Sélection et de Gestion.

- Quant à l'Association des Ingénieurs du Sénégal, il a été proposé qu'il siège au niveau du Comité de Sélection et de Gestion du Programme Life pour les raisons suivantes :

- Un certain nombre de secteurs qui relèvent de l'environnement urbain sont des disciplines familières aux Ingénieurs (exemples : l'eau, l'assainissement, la pollution). Ace titre, ils peuvent donner leurs conseils aux membres du Comité de Sélection et aux associations qui sont actuellement les partenaires les plus dynamiques mais qui ont des difficultés pour élaborer et pour exécuter leurs projets.